

CATALOGUE DES PRIX FORFAITAIRES 2024

Désignation	Unité	Tarifs 2024 HT	TVA	Tarifs 2024 TTC
<b>Eau potable</b>				
Frais d'accès au service (souscription d'un contrat d'abonnement)	Forfait	54,00 €	20%	64,80 €
Travaux de mise en service d'une alimentation en eau pour terrain non viabilisé (longueur < ou = à 9 m)	Forfait	1 792,00 €	20%	2 150,40 €
Travaux de mise en service d'une alimentation en eau pour terrain viabilisé avec pose citerneau	Forfait	357,00 €	20%	428,40 €
Travaux de mise en service d'une alimentation en eau pour terrain viabilisé sans pose de citerneau	Forfait	183,00 €	20%	219,60 €
Déplacement d'un agent pour l'ouverture de branchement	Forfait	60,00 €	20%	72,00 €
Déplacement d'un agent pour la fermeture de branchement	Forfait	60,00 €	20%	72,00 €
Remplacement compteur de diamètre 15	Forfait	183,00 €	20%	219,60 €
<b>Assainissement collectif</b>				
Contrôle de conformité	Forfait	137,00 €	10%	150,70 €
Contrôle de conformité suite à une non conformité : - jusqu'à 1 an après le précédent contrôle		Gratuit		
- au-delà de 1 an après le précédent contrôle	Forfait	69,00 €	10%	75,90 €
Participation aux frais de branchements lors des extensions du réseau (L 1331-2 du Code de la santé publique)	Forfait	2 361,00 €	10%	2 597,10 €
PFAC base	Forfait	2 306,00 €	0%	2 306,00 €
PFAC maisons existantes	Forfait	823,00 €	0%	823,00 €
PFAC immeubles d'habitation en collectif	Forfait	PFAC de base + 25 % / logement	0%	
PFAC résidences de santé ou hôtelière	Forfait	PFAC de base + 5 % / chambre	0%	
Traitement des matières de vidange à la station d'épuration de Morlaix	Tonne	24,00 €	10%	26,40 €
Travaux de mise en service d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif (longueur < ou = à 9 m)	Forfait	2 361,00 €	20%	2 833,20 €
Surcoût pour intervention de branchement sur conduite amiante-ciment	Forfait	832,00 €	20%	998,40 €
<b>Assainissement non collectif (tarif par dispositif d'assainissement contrôlé)</b>				
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées : contrôle conception et d'implantation	Forfait	62,00 €	0%	62,00 €
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées : contrôle de bonne exécution des travaux Y compris contre-visite 10 mois après l'achèvement des travaux	Forfait	197,00 €	0%	197,00 €
Contrôle des installations existantes : contrôle périodique de fonctionnement	Forfait	137,00 €	0%	137,00 €
Contrôle des installations existantes : contre-visite d'une installation existante				
- moins de 6 mois après le précédent contrôle		Gratuit		
- entre 6 mois et 4 ans après le précédent contrôle	Forfait	68,00 €	0%	68,00 €
- au-delà de 4 ans, prix d'un contrôle périodique de fonctionnement	Forfait	137,00 €	0%	137,00 €
Pénalité pour absence de mise en conformité	Forfait	685,00 €	0%	685,00 €